



Rencontres régionales des médiateurs « mammifères sauvages de Bretagne » le 7 avril 2018 au Relecq-Kerhuon et Dirinon (29)

Compte-rendu

Personnes présentes :



Debout, de gauche à droite : Virginie Dujardin (LPO / GMB), Florian Barths (GMB), Jade Oliva (centre LPO Ile Grande), Meggane Ramos (GMB), Cecil Chauvet (centre LPO Ile Grande), Gaëlle Jaouen, Louisa Le Rouzic (GMB), Philippe Roudaut (Refuge de l'Arche à Brest), Nolwenn Reungoat (GMB), Morgan Seguin (centre LPO Ile Grande), Emil Massa (GMB), Yann Foury (GMB), Ronan Nedelec (GMB), Agathe Lefranc (GMB), Matthieu Ménage (GMB / Amikiro-Maison de la Chauve-souris), Noémie Coquereau (Mayenne Nature Environnement).
Accroupis : Pierre-Yves Lebon (GMB) (à gauche) et Basile Montagne (GMB). Derrière l'appareil photo : Catherine Caroff (GMB)

Présentations en salle animées par Catherine Caroff (salariée GMB) et Matthieu Ménage (administrateur GMB et salarié Amikiro / Maison de la chauve-souris).

Tour de table – qui fait quoi/veut faire quoi en médiation ?

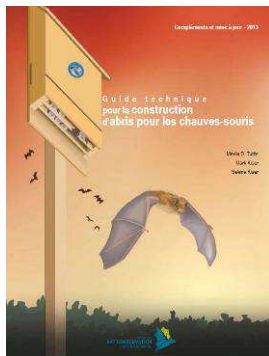


Point SOS chauves-souris (contact spontané de la part du public se posant des questions sur la présence de mammifères (souvent des chauves-souris) dans sa maison ou son jardin – essentiellement par téléphone mais aussi par mail ou en chair et en os lors de festivals ou d'une rencontre avec une connaissance) : voir le diaporama (n°1) commenté : <https://drive.google.com/drive/folders/1h9fJ9qDbKrCWhRJDxNSRhI3rDH8vrpdW>

Point sur les Refuges Chauves-souris et les Havres de Paix pour la Loutre (convention entre un propriétaire et le GMB pour le maintien ou l'amélioration des conditions d'accueil pour les chauves-souris ou la Loutre dans sa maison, son jardin ou ses parcelles riveraines de cours d'eau). Voir le diaporama commenté (n°2) : <https://drive.google.com/drive/folders/1h9fJ9qDbKrCWhRJDxNSRhI3rDH8vrpdW>

Points divers :

- **Cheminées tueuses** : voir le diaporama commenté (n°4) ici : <https://drive.google.com/drive/folders/1h9fJ9qDbKrCWhRJDxNSRhI3rDH8vrpdW>



- le **projet « gros niochors »** : le GMB vient de traduire et a mis en ligne un guide américain pour la fabrication de niochors de grande taille. Une phase de tests est commencée en Bretagne. Si certains médiateurs souhaitent tester un des plans figurant dans le guide, ou le promouvoir par exemple dans le cadre d'un Refuge, qu'il nous le signale ! Leur expérience nous intéressera ! Voir le guide ici : http://gmb.bzh/wp-content/uploads/2017/11/BatHouseBuilder_VF.pdf

- Matthieu apporte quelques précisions pour le cas où vous trouveriez, lors de vos interventions SOS, une chauve-souris semblant blessée. Sachez qu'il existe 4 centres de soins en Bretagne (Volée de Piafs, Maison de la Chauve-souris, centre LPO Ile Grande, ONIRIS Nantes). Les premiers gestes à apporter sont une boîte à chaussure avec coupelle d'eau avec une touche de miel et un chiffon/torchon pour conserver l'individu en attendant une solution de rapatriement ou de conseils de la part des centres de soin. Manipulation délicate de la chauve-souris avec des gants (petits type électricien pour les petites chauves-souris de la taille d'un pouce et gros gants type jardinage pour les grosses chauves-souris de la taille d'un poing) et en cas de comportement anormal, laissez l'individu et appelez un centre de soin.

Présentation par Philippe Roudaut (directeur) de l'Arche à Brest, centre d'accueil pour personnes ayant un handicap mental. En savoir plus : <http://www.arche-brest.org/>

Visite du site de l'Arche à Brest :

- les combles : une partie des combles a été visitée. Ils présentent de vastes volumes, dont les capacités d'accueil pourraient être très simplement améliorées, moyennant un éventuel chantier de bénévoles.
- Les caves : immense réseau de pièces et de couloirs avec des conditions de température et d'humidité très variées, présentant de nombreuses possibilités d'accueil pour les chauves-souris. Il suffit de maintenir les ouvertures (parfaites !) en l'état. Une quinzaine de Grands rhinolophes étaient encore présents (les effectifs en plein hiver doivent être très importants ! un site à contrôler en février 2019...).



Pique-nique en terrasse face à la mer (et au soleil s'il vous plaît !)



Retour en salle :

Les outils du médiateur : les médiateurs de Bretagne ont à leur disposition une base de saisie en ligne, un outil de partage des infos, et une carte des médiateurs interne au réseau. En savoir plus avec le diaporama commenté (n°3) :

<https://drive.google.com/drive/folders/1h9fJ9qDbKrCWhRJDxNSRhI3rDH8vrpdW>

Retour sur les rencontres nationales « Médiation Faune Sauvage » en décembre 2017 en Limousin. Catherine Caroff et Aline Moulin (GMB) y étaient présentes. Voir le diaporama commenté (n°5) pour les généralités :

<https://drive.google.com/drive/folders/1h9fJ9qDbKrCWhRJDxNSRhI3rDH8vrpdW>

En plus des bilans régionaux sur la médiation et des échanges d'expériences et d'outils, deux communications ont retenu notre attention par leur regard différent. Nous allons tenter d'en restituer très partiellement quelques enseignements (dans l'attente du compte-rendu fait par les intervenants eux-mêmes et coordonnées par le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (organisateur de l'événement), qui devraient ne pas tarder).

1) Intervention d'un juriste (Antoine Gatet – réseau juridique de FNE)

- rappel des différents codes (environnement...)
- références : juriste associatif, ONCFS, ONEMA...

Qq idées pêle-mêle qui peuvent nous servir pour la médiation :

- transport vers un centre de soins : n'importe qui ne peut pas transporter officiellement d'espèce protégée (seule l'ONCFS peut). Sauf coup de fil avant à l'ONCFS (ou au centre de soins ?) pour couvrir le bénévole. Faut utiliser le chemin le + court.
- question des plaintes :
 - o Cas de destruction : les assos n'ont pas le pouvoir de police => relayer auprès de l'ONCFS. On peut porter plainte ou se constituer partie civile.
 - o qq1 nous appelle pour un contentieux entre privés ou entre voisins : on n'est pas des médiateurs entre privés, mais on peut aider à trouver des solutions techniques. La mairie a une responsabilité en matière de droit. On peut la solliciter en cas de conflit de voisinage (pour l'instant, rôle des mairies pas assez joué selon lui).
 - o Les gendarmes sont compétents sur les délits au code de l'environnement (demander s'il existe un gendarme référent environnement).
- question de la responsabilité : lors des SOS, on peut être amené à donner des conseils d'aménagements, d'isolation etc.

- ne jamais faire d'écrit
- en cas d'écrit, prendre une assurance !
- se faire conseiller par un juriste de FNE pour la rédaction de toute convention
- 2 principes qui peuvent s'opposer : propriété / protection environnement. Or on ne peut pas faire ce qu'on veut chez soi sous prétexte qu'on est proprio. Ex : un grenier est un habitat d'espèce (élément dont une espèce a besoin pour son cycle).

Conseils du juriste :

- entretenir des relations étroites avec l'ONCFS pour pouvoir les appeler à toute heure !!!
- passer son agrément de piégeur et permis de chasse

2) Intervention d'une psychologue sur les phobies (Nadège Auroy)

Phobie = peur contrôlée, irrationnelle.

Angoisse : pas d'objet / phobie : 1 objet

2 effets : Réaction anxieuse immédiate, handicap au quotidien.

La moitié de la population souffre de peurs excessives (dont ¼ phobies). Phobie : pathologie la + fréquente aux côtés de la dépression et de l'alcoolisme !

But de la peur : protection.

Comment se maintiennent les phobies ?

- croyances erronées
- mauvaise expérience

Comportement fréquent : évitement. Maintien de la peur, empêche les nouveaux apprentissages, diminue le sentiment de maîtrise, contamine d'autres situations par la généralisation de la peur.

Intervenir auprès d'une personne phobique : empathie et dialogue. Laisser « vider son sac » sans interrompre ds un premier temps. Reconnaître l'émotion de l'autre (les pers. Phobiques souffrent du jugement des non phobiques). Communication affirmée et non-violente, respect. Mais ne pas céder. Désamorcer, dire qu'on entend. Pas besoin d'être d'accord avec l'autre pour l'aider.

Rationalisation des pensées négatives :

- quelles sont les connaissances actuelles de la personne sur l'espèce ? amener de la connaissance scientifique. Ne pas laisser la personne chercher seule sur internet !
- travailler sur images, description précise

Désensibilisation :

- donner des infos scientifiques à la personne
- exposition à la situation : je suis devant un serpent, il ne se passe rien => au fil des minutes l'angoisse diminue.
- Montrer une araignée (p. ex) en respectant les limites de la peur, puis y aller progressivement, en demandant si on peut aller + loin, avec un temps de latence (ne pas aller trop vite)

NDLR : Ces deux interventions sont résumées ici de façon incomplète et très maladroite. Les comptes-rendus des rencontres nationales sont en préparation, et ces deux thèmes y seront certainement mieux traités, pour ceux que ça intéresse...

Visite des aménagements réalisés par la commune de Dirinon, commune Refuge chauves-souris depuis 2013, par Olivier Kermarrec, responsable des services techniques.



Le préau du musée : aménagement d'espaces pour les chauves-souris entre les 2 couches de volige du toi (3 accès de différentes taille côté gouttière).



Gauche : Recherche de présence de chauves-souris dans les interstices d'un vieux mur, l'un d'eux conduisant à un espace réservé pour les chauves-souris au-dessus de la voûte d'un four à pain.

Droite : lors de la construction du four (très très isolée !), on voit l'espace réservé aux chauves-souris, entre la voûte du four et la volige (le vieux mur est à gauche).



Le groupe se rend vers l'ancienne école où les combles ont été aménagés pour les chauves-souris (avec notamment la construction d'une chiroptière).

Photos Basile Montagne – Catherine Caroff

Un grand merci à tous les participants, nouvelles têtes ou « anciens », et à tous les coups de main qui ont fait que cette journée a été efficace et plaisante !

Nos chaleureux remerciements aussi à Philippe Roudaut (L'arche à Brest) pour le fabuleux accueil et à Olivier Kermarrec, des services techniques de Dirinon, pour la visite guidée !

En savoir plus : catherine.caroff@gmb.bzh ou 02 98 24 14 00